

TARIFS CENTRE DE LOISIRS "LES JACQUEMARTS"  
À PARTIR 1/01/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, les tarifs et les périodes de fonctionnement du Centre de Loisirs "Les Jacquemarts", à partir du 1/01/2016, comme suit (+ 2 %) :

**PÉRIODES SCOLAIRES :**

- Péri-scolaire (matin, avant l'école, et le soir, après l'école) :  
Ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7 H 00 à 9 H 00 et de 16 H 00 à 19 H 00  
Le Mercredi de 7 H 00 à 9 H 00  
Tarifs : 1,56 € pour le 1<sup>er</sup> enfant  
1,04 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants  
Toute heure commencée est due
- Mercredi :  
Ouverture : 14 H 00 à 17 H 30 avec accueil échelonné de 13 H 30 à 14 H 00 et départ échelonné de 17 H 30 à 18 H 00 sauf sorties ponctuelles

TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/JOUR 1 ENFANT	TARIF/JOUR 2 ENFANTS	TARIF/JOUR 3 ENFANTS	TARIF/JOUR 4 ENFANTS
QUOTIENT					
1 <sup>ère</sup> TRANCHE	0 € - 600 €	3,80 €	6,60 €	9,30 €	11,60 €
2 <sup>ème</sup> TRANCHE	600 € - 1 000 €	4,30 €	7,60 €	10,80 €	13,60 €
3 <sup>ème</sup> TRANCHE	+ 1 000 €	4,80 €	8,60 €	12,30 €	15,60 €

Supplément/jour/enfant hors commune : 1,07 €

Supplément/jour/enfant sortie exceptionnelle : 3,74 €

Réduction personnel communal/jour/enfant : 1,04 €

## PÉRIODES EXTRA-SCOLAIRES :

Le Centre de Loisirs "Les Jacquemarts" fonctionnera pendant toutes les vacances scolaires sauf en Juillet et à Noël :

- FÉVRIER du Lundi 8/02/2016 au Vendredi 19/02/2016 = 10 J
- AVRIL du Lundi 4/04/2016 au Vendredi 15/04/2016 = 10 J  
Ouverture 14 H à 17 H 30 sauf sorties ponctuelles

TARIF QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/JOUR 1 ENFANT	TARIF TOTALITE SEJOUR 1 ENFANT	TARIF/JOUR 2 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 2 ENFANTS	TARIF/JOUR 3 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 3 ENFANTS	TARIF/JOUR 4 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 4 ENFANTS
1 <sup>ère</sup> TRANCHE	0 € - 600 €	3,80 €	34,20 €	6,60 €	59,40 €	9,30 €	83,70 €	11,60 €	104,40 €
2 <sup>ème</sup> TRANCHE	600 € - 1 000 €	4,30 €	38,70 €	7,60 €	68,40 €	10,80 €	97,20 €	13,60 €	122,40 €
3 <sup>ème</sup> TRANCHE	+ 1 000 €	4,80 €	43,20 €	8,60 €	77,40 €	12,30 €	110,70 €	15,60 €	140,40 €

- TOUSSAINT du Jeudi 20/10/2016 au Mercredi 2/11/2016 = 9 J  
Ouverture 14 H à 17 H 30 sauf sorties ponctuelles

TARIF QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/JOUR 1 ENFANT	TARIF TOTALITE SEJOUR 1 ENFANT	TARIF/JOUR 2 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 2 ENFANTS	TARIF/JOUR 3 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 3 ENFANTS	TARIF/JOUR 4 ENFANTS	TARIF TOTALITE SEJOUR 4 ENFANTS
1 <sup>ère</sup> TRANCHE	0 € - 600 €	3,80 €	30,40 €	6,60 €	52,80 €	9,30 €	74,40 €	11,60 €	92,80 €
2 <sup>ème</sup> TRANCHE	600 € - 1 000 €	4,30 €	34,40 €	7,60 €	60,80 €	10,80 €	86,40 €	13,60 €	108,80 €
3 <sup>ème</sup> TRANCHE	+ 1 000 €	4,80 €	38,40 €	8,60 €	68,80 €	12,30 €	98,40 €	15,60 €	124,80 €

Supplément/jour/enfant hors commune : 1,07 €

Supplément/jour/enfant sortie exceptionnelle : 3,74 €

Réduction personnel communal/jour/enfant : 1,04 €

Par ailleurs, pour les familles du Régime Général situées hors de la zone CAF de DIEPPE et pour les familles non ressortissantes du Régime Général, le quotient familial sera calculé manuellement à partir des données des familles. Si toutes les données ne sont pas transmises, le tarif de la 3<sup>ème</sup> tranche sera automatiquement appliqué.

#### MODE DE CALCUL :

Les tarifs sont appliqués à la tranche intermédiaire, l'écart entre chaque tranche sera de 0,50 € par jour et par enfant.

Une dégressivité est appliquée pour les fratries 0,50 € par jour pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 0,70 € pour le 3<sup>ème</sup>, 0,90 € pour le 4<sup>ème</sup> enfant.

Une journée gratuite est déduite en cas de présence à la totalité du séjour.